

AVIS DE COURSE

Championnat de Nouvelle – Calédonie
2025

Croiseurs

29 et 30 novembre 2025

GRADE : 5A

Lieu : Port de Plaisance : NOUMÉA – Nouvelle -Calédonie

Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien



La mention **[NPI]** dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention **[DPI]** dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. RÈGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les Réglementations Spéciales Offshore. L'armement de sécurité des voiliers participant aux régates doit être conforme à la catégorie 4 des Réglementations Spéciales Offshore. (cf. [site FFVoile : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/RSO.asp#gsc.tab=0](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/RSO.asp#gsc.tab=0))
- 1.4 L'annexe T Conciliation s'appliquera. (si tu as un juge disponible)

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles au plus tard le Mercredi 26 Novembre à 19 h à la base nautique Gilbert Sutter et sur le site du CNC

3. COMMUNICATION

[DPI] [NPI] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régate est ouverte aux bateaux, monocoques et multicoques en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation des Réglementations Spéciales Offshore.

- 4.1. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière des règlements de la marine marchande.
- 4.2. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.3. Chaque équipage doit être composé d'au moins 2 personnes.
- 4.4. Pour être classés en temps compensé au championnat de Nouvelle-Calédonie, les monocoques doivent disposer d'un certificat de jauge IRC valide, **établi au minimum 10 jours avant la régate.**
- 4.5. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du CNC www.cnc.asso.nc et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis.

4.6. Documents exigibles à l'inscription :

La licence temporaire n'est pas autorisée étant donné qu'il y a la délivrance d'un titre de champion de Nouvelle-Calédonie.

- a. **Pour chaque concurrent majeur**, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. **Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile**, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. **une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.**

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis, pour le championnat de Nouvelle-Calédonie sont de 3 180 F TTC par personne.

5.2 Les inscriptions seront closes le vendredi 28 novembre à 11h. Le skipper devra fournir auprès du secrétariat du club le nom, prénom, numéro de licence de chaque équipier participant à la régates.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué en cas de non-participation ou d'abandon.

6. PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing

7. PROGRAMME

7.1 L'heure du premier signal d'avertissement est prévu à 13h30 le samedi 29 novembre et à 10h00 le dimanche 30 novembre

7.2 Le nombre de courses prévues par jour est de 4, maximum 6.

7.3 Le dimanche 30 novembre, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h

Samedi 29 : parcours technique puis côtier

Dimanche 30 : parcours technique puis côtier

8. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront des parcours « Au vent/sous le vent » le samedi après-midi, suivi d'un côtier et de nouveau « au vent/sous le vent » dimanche matin, puis un côtier le dimanche après-midi. Ils seront précisés dans les Instructions de course.

10. LIEUX

10.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.

10.2 L'Annexe B fournit l'emplacement des zones de course

Zones de course prévues :

- 29/11 : la baie des citrons
- 30/11 : la baie de Ste Marie

11. LES PARCOURS

Ils seront précisés dans les Instructions de course.

Le championnat sera composé de parcours « Au vent/sous le vent » et de parcours côtiers.

12. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Insérer la ou les classes.

13. CLASSEMENT

13.1 Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

Il y aura pour chaque le championnat un classement, s'il y a au moins 5 bateaux inscrits pour chaque classement :

- Monocoque – IRC toute catégories
- Monocoque – temps réel toute catégorie

13.2 Trois (3) courses devront être validées pour valider le championnat.

13.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

14.1 [DPI] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du Cercle Nautique Calédonien.

14.2 [DPI] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) pour toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. PRIX

17.1 Les titres par série seront décernés sous réserve du minima de 5 équipages inscrits par catégorie. Si les minimas d'inscrits(e)s ne sont pas atteints, les titres ne seront pas attribués.

17.2 Le titre de champion de la Nouvelle-Calédonie sera attribué en :

- Monocoque – IRC club toute catégorie
- Monocoque – temps réel toute catégorie

17.3 Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

17.4 La remise des prix sera effectuée par la Ligue Calédonienne de de Voile le vendredi 12 décembre (le lieu et l'horaire vous seront communiqués ultérieurement).

Une annonce des résultats aura lieu le dimanche 30 novembre après la fin des courses.

18. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Cercle Nautique Calédonien au 26.27.27 ou par mail informations@cnc.asso.nc

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



ANNEXE B : ZONES DE COURSE

Pour les parcours au vent/Sous le vent

